

Arrêtés ministériels

A.M., 2011

Arrêté numéro AM 0066-2011 du ministre de la Sécurité publique en date du 20 juin 2011

CONCERNANT un nouvel élargissement du territoire et une nouvelle prolongation de la période d'application du Programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 10 avril au 6 mai 2011, dans des municipalités du Québec

LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE,

VU le Programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 10 avril au 6 mai 2011, dans des municipalités du Québec, établi par le décret n° 493-2011 du 11 mai 2011;

VU l'annexe II, jointe à ce décret, qui énumère les municipalités pouvant bénéficier de ce programme;

VU l'arrêté du 20 mai 2011 par lequel le ministre a élargi le territoire d'application de ce programme pour comprendre 68 autres municipalités et a prolongé sa période d'application afin de compenser les préjudices subis par des municipalités et leurs citoyens en raison des inondations survenues du 10 avril au 17 mai 2011;

VU l'article 109 de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3) qui permet, au besoin, au ministre responsable de l'application d'un programme d'en élargir le territoire concerné et d'en prolonger la période d'application;

CONSIDÉRANT que les inondations se sont prolongées jusqu'au 10 juin 2011 et que des municipalités qui n'ont pas été désignées au décret précité ont été affectées par des inondations;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prolonger la période d'application et de permettre aux municipalités et à leurs citoyens de bénéficier de ce programme spécifique;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Le Programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 10 avril au 6 mai 2011, dans des municipalités du Québec, établi par le décret n° 493-2011 du 11 mai 2011, et dont le territoire a été élargi à d'autres municipalités et la période d'application a été prolongée jusqu'au 17 mai 2011 par arrêté le 20 mai

2011, est de nouveau élargi afin de comprendre les municipalités énumérées à l'annexe jointe au présent arrêté et sa période d'application est de nouveau prolongée jusqu'au 10 juin 2011.

Québec, le 20 juin 2011

Le ministre de la Sécurité publique,
ROBERT DUTIL

ANNEXE

Municipalité	Désignation	Circonscription électorale
Région 01		
Val-Brillant	Municipalité	Matapédia
Région 09		
Franquelin	Municipalité	René-Lévesque
Région 11		
Paspébiac	Ville	Bonaventure
Région 14		
La Visitation-de-l'Île-Dupas	Municipalité	Berthier
Région 16		
Le Haut-Richelieu	Municipalité régionale de comté	Huntingdon Iberville Saint-Jean
Mont-Saint-Grégoire	Municipalité	Iberville
Mont-Saint-Hilaire	Ville	Borduas
Saint-Alexandre	Municipalité	Iberville
Saint-Sébastien	Paroisse	Iberville
Saint-Valentin	Municipalité	Huntingdon
Sainte-Brigide-d'Iberville	Municipalité	Iberville